

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 juin 2019

L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION PUBLIE SON RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018

Le rapport mis en ligne ce jour sur le site de l'Agence livre des chiffres clés sur les contrôles menés et les acteurs accompagnés tout au long de l'année 2018. Il présente également un panorama de l'action internationale de l'AFA, soulignant les moments forts de coopération avec des services homologues dans le monde. Ce bilan rend compte des orientations de l'Agence et guide sa stratégie pour 2019.

L'année 2018 s'est concrétisée en 3 axes majeurs :

Un premier bilan des contrôles riche en enseignements.

De nouveaux outils pédagogiques pour l'activité de conseil aux entreprises et acteurs publics (guides, questionnaires, cours en ligne, ...).

Un développement de l'action internationale de l'AFA sous la forme notamment de protocoles de coopération (Vietnam, Serbie, Mali, ...).

À propos de l'AFA : Ce service à compétence nationale a été créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique. L'Agence est placée sous l'autorité conjointe du ministre de la Justice et du ministre de l'Action et des comptes publics. Elle aide les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Nommé par décret du Président de la République pour 6 ans, Charles Duchaine, magistrat de l'ordre judiciaire, la dirige.



>> Consulter le rapport d'activité

www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr

 @AFA_Gouv

**CONTACT
PRESSE :** Céline DUPUY-LÉVY
01. 44. 87. 21. 20
celine.dupuy-levy@afa.gouv.fr